

EXTRAIT DE DELIBERATION
communauté de communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_2_8

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 38

Votants : 41

L'an deux mille vingt deux, le mardi 22 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 15 Février 2022

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Madame VERGER Emmanuelle, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALUT Annie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre

Objet : Projet de
construction réservoir sur
tour à Surin - avis

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUBRIT-REAUD Sandrine,
Madame MASSÉ Suzelle

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur SISSOKO Ousmane
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Guillaume DUMOULIN

Vu le courrier adressé par la mairie de Surin le 17 janvier 2022 dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction par le SECO d'un réservoir sur tour de 2000 m3 ainsi que deux bâches de stockage au sol d'une capacité de 1500 m3 chacune et un bâtiment de pompage
Vu l'article L 122-1-V du code de l'environnement, le projet et l'étude d'impact ont été adressés pour avis aux collectivités intéressées

Ce projet est situé au sud du hameau de La Véquière. Il s'agit de la construction d'un château d'eau d'une hauteur de 46 m afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur.

Au vu du projet et de son étude d'impact, Monsieur le Président demande au conseil d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire émet un **avis favorable à la majorité des voix (1 abstention : M. Lemaitre _ 0 contre _ 40 POUR) au projet de construction d'un réservoir sur tour de 2000 m3 ainsi que deux bâches de stockage au sol d'une capacité de 1500 m3 chacune et un bâtiment de pompage sur la commune de Surin.**

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 22/02/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



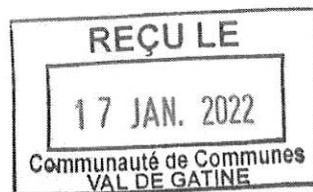
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20220222-D2022-2-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 08/03/2022

République Française
Mairie de SURIN
94 rue Patrice Coirault
79220 - SURIN



A Champdeniers, le 17 janvier 2022

Communauté de communes Val de Gâtine
Monsieur le Président
Place Porte St-Antoine
79 220 CHAMPDENIERS

Objet : dossier n° PC 079320 21 P0006 (à rappeler dans toute correspondance)
Demande d'avis des collectivités territoriales intéressées

Monsieur le Président,

Dans le cadre des démarches préalables à l'instruction d'une autorisation d'urbanisme, je vous adresse la copie d'une demande de permis de construire et l'étude d'impact déposées le 22 décembre 2021, pour la construction d'un réservoir sur tour de 2000 m3, ainsi que deux bâches de stockage au sol d'une capacité de 1500 m3 chacune, et un bâtiment de pompage, sur la commune de Surin.

Conformément à l'article L 122-1- V du code de l'environnement, cette demande d'avis vous est adressée en tant que collectivité pouvant être intéressée par ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Po/ Le Maire, par délégation
L'instructeur

Béatrice CHEVALLIER



